

TARIFS PLAISANCE

Informations générales

Le péage est à acquitter par tout propriétaire de bateau de plaisance (loi du 29/10/90, article 124 - décret du 20/08/91 articles 2,3 et 5 - délibération du C.A. de VNF du 01/10/2003).

Sont exonérées les menues embarcations de 5 mètres et moins de longueur et dotées d'un moteur de moins de 9,9 CV réels (soit 7,29 Kw), ainsi que tous les bateaux utilisés par certains services publics (décret du 26/12/96).

Le péage est dû chaque fois que le bateau navigue sur les voies navigables confiées à VNF sous respect de la réglementation en vigueur, il donne droit à l'usage normal du domaine public fluvial.

Par navigation, on entend le déplacement du bateau, qu'il y ait ou non franchissement d'écluses.

Le péage ne dispense pas :

↳ du paiement de certains services exceptionnels, tels que le passage de souterrains en convoi remorqué, l'utilisation d'ascenseurs, de pentes d'eau... ou le passage d'écluses en dehors des heures de navigation, ouvrages particuliers

↳ des droits de stationnement, notamment dans les ports ou à certains quais aménagés et offrant des prestations spécifiques aux plaisanciers.

Le péage n'est pas remboursable.

Ce qu'il faut savoir

Lorsque vous réglerez le péage, il vous sera remis une attestation de délivrance et une vignette qui devront être produites en cas de contrôle.

La vignette doit être apposée à l'avant du bateau, à tribord, de manière à ce qu'elle soit visible de l'extérieur en toutes circonstances.

Des vérifications pourront être effectuées en tout point du réseau, soit par les agents assermentés de VNF et des services de la navigation

(décret 93-1243 JO du 19/11/1993), soit par les services chargés du maintien de l'ordre.

En cas d'infraction, un procès-verbal sera dressé. Les contrevenants sont passibles des amendes prévues par les textes, et pourront, sous certaines conditions, se voir proposer, après accord du Procureur de la République, une amende transactionnelle.

Comment acheter sa vignette ?

Le plus simple est de régler le péage par correspondance auprès du point d'accueil de votre choix (liste au verso). Il faut alors adresser à ce dernier :

- un chèque bancaire du montant de la carte choisie (libellé en euros pour les ressortissants de l'Union européenne).

- le nom du propriétaire et son adresse, le nom du bateau et son tirant d'eau

- la longueur et largeur hors tout de la coque

- le numéro d'immatriculation, d'inscription, ou à défaut, la série

- le type de péage souhaité et les dates de validité correspondantes (pour les forfaits «Vacances» et «Journée»)

- une photocopie du permis de navigation, de la carte mer ou de l'acte de francisation, ainsi que le justificatif de la puissance du moteur.

Une facture vous sera délivrée si vous le souhaitez.

Dans le cas du forfait «Loisirs», il appartient à l'utilisateur de dater et de signer l'une des 30 cases figurant au dos de la carte de péage pour chaque jour de navigation. Le verso de la carte de péage devra être visible de l'extérieur.

À compter du deuxième trimestre 2004, possibilité de paiement par carte bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard). Renseignements au 03 21 63 24 30

Les tarifs du péage plaisance 2004 - 4 formules

Catégories	Mus à force humaine*	I	II	III	IV	V
		- de 12 m ²	de 12 à - de 25 m ²	de 25 à - de 40 m ²	de 40 à - de 60 m ²	60 m ² et plus
Année (1)						
Tarif en euros	33 €	76,3 €	109,2 €	219,4 €	354,4 €	438,8 €
Loisirs (2)						
Tarif en euros	-	44,3 €	78,3 €	138,1 €	215,3 €	266,8 €
Vacances (3)						
Tarif en euros	-	16,5 €	34 €	50,5 €	67 €	84,5 €
Journée (4)						
Tarif en euros	8,3 €	8,3 €	16,5 €	24,8 €	33 €	41,2 €

* Quelle que soit la surface du bateau. (hors embarcations exonérées)

Ces prix sont indiqués hors taxes (la TVA n'est pas applicable aux péages)

(1) **Le forfait «Année»** : pour les inconditionnels de la voie d'eau. Une ristourne de 10 % sera appliquée aux forfaits «Année» acquittés avant le 31 mars 2004.

(2) **Le forfait «Loisirs»** : dont la durée est de 30 jours, non obligatoirement consécutifs, pour les plaisanciers occasionnels.

(3) **Le forfait «Vacances»** : d'une durée de 16 jours consécutifs, il est délivré avec une date de début de validité ; pris un samedi, il vous donne accès à 3 week-end consécutifs.

(4) **Le forfait «Journée»** : délivré pour une date..

Les adresses utiles

Informations relatives à la navigation

Pour connaître les caractéristiques des voies d'eau, leurs conditions d'exploitation, adressez-vous aux 80 services locaux de la navigation, placés sous la responsabilité des 17 directions locales de VNF.

Direction régionale de VNF

37 rue du Plat 59034 LILLE Cedex
Tél. : 03 20 15 49 70

Délégation locale de Dordogne

Service de la navigation
Cité administrative Bugeaud
24016 PERIGUEUX Cedex
Tél. : 05 53 03 65 00

Direction interrégionale de VNF

2, port St Etienne BP 7204
31073 TOULOUSE Cedex 7
Tél. : 05 61 36 24 24

Direction interrégionale de VNF

2, rue Louise Michel
58640 VARENNES-VAUZELLES
Tél. : 03 86 59 77 77

Délégation locale du Lot-et-Garonne

Service de la navigation
1722, avenue de Colmar
47916 AGEN cedex 9
Tél. : 05 53 69 33 33

Direction interrégionale de VNF

2, quai de Grenelle
75732 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 40 58 29 99

Direction interrégionale de VNF

2, rue de la Quarantaine
69321 LYON Cedex 1
Tél. : 04 72 56 59 00

Délégation locale de Loire

Service de la navigation
43, avenue de la Libération - BP 509
42007 ST ETIENNE Cedex 1
Tél. : 04 77 43 80 00

Délégation locale de Haute-Marne

Service de la navigation
82, rue du Cdt Huguely - BP 2087
52903 CHAUMONT Cedex 9
Tél. : 03 25 30 79 79

Direction régionale de VNF

34, boulevard de Boisguilbert - BP 4075
76022 ROUEN Cedex
Tél. : 02 35 52 54 56

Direction régionale de VNF

28, boulevard Albert 1er - Case officielle n°62
54036 NANCY Cedex
Tél. : 03 83 95 30 01

Délégation locale de Côte-d'Or

Service de la navigation
57, rue de Mulhouse
21033 DIJON Cedex
Tél. : 03 80 29 44 44

Délégation locale de Gironde

Service maritime et de navigation
B.P.61 - 33028 BORDEAUX Cedex
Tél. : 05 56 69 67 20

Direction régionale de VNF

Centre des Salorges
18, quai Ernest Renaud - BP 3139
44031 NANTES Cedex 04
Tél. : 02 40 44 20 20

Direction régionale de VNF

25, rue de la nuée bleue - BP 367 R/10
67010 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 21 74 74

Délégation locale de Saône et Loire

37, Boulevard H. Dunant
71040 MACON
Tél. : 03 85 21 28 00

Délégation locale de Languedoc-Roussillon

Service maritime et de navigation
Languedoc-Roussillon
7, rue Richer de Belleval
34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 14 12 00

Où acheter sa vignette ?

(1) Points d'accueil ouverts le week-end aux heures de fonctionnement des écluses.

AGDE⁽¹⁾

Service de la navigation du Sud Ouest
Tél : 04.67.94.10.99
Ecluse ronde d'Agde - 34034
Tél. : 04 67 94 23 09

ARLES

1, quai gare maritime - 13200
Tél. : 04 90 96 00 85

ARMENTIÈRES

Ecluse d'Armentières - 59280
Tél. : 03 20 77 15 67

BERLAIMONT

Ecluse de Berlaimont - 59145
Tél. : 03 27 58 81 70

BÉTHUNE

175 rue Ludovic Boutleux - 62400
Tél. : 03 21 63 24 24

CALAIS

45 quai de la Meuse - 62100
Tél. : 03 21 34 25 58

CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Cours de Chimay - 78700
Tél. : 01 39 72 73 09

DOUAI

263 quai d'Alsace - 59500
Tél. : 03 27 94 55 70

DUNKERQUE

Terre plein du jeu de Mail - 59140
Tél. : 03 28 24 90 70

FONTET⁽¹⁾

Ecluse 49 - 33190
Tél. : 05 56 61 28 74

GIVET

Ecluse 59 des 4 cheminées - 08600
Tél. : 03 24 41 26 73

LE HAVRE

La citadelle - avenue L Corbeaux -76600
Tél. : 02 35 22 99 34

LILLE

37, rue du Plat 59034
Tél. : 03 20 15 49 70

LYON

11 quai du Maréchal Joffre - 69002
Tél. : 04 78 42 74 99

MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE

92, rue du 14 juillet - 60281
Tél. : 03 44 83 27 50

MARPENT

Ecluse de Marpent - 59164
Tél. : 03 27 39 54 52

MULHOUSE

14, rue de l'Est - 68052
Tél. : 03 89 45 22 46

NANCY

2, rue Victor - Pont des Tiercelins - 54000
Tél. : 03 83 17 01 01

NANTES

2 rue Marcel Sembat - 44049
Tél. : 02 40 71 02 17

NARBONNE

9bis, quai d'Alsace - Ecluse de Gua - 11100
Tél. : 04 68 42 23 27

NIFFER⁽¹⁾

Ecluses de Niffer - 68680 Kembs
Tél. : 03 89 74 57 44

PARIS

18, quai d'Austerlitz - 75013
Tél. : 01 44 06 63 60

QUESNOY-SUR-DEULE

Nouvelle écluse de Quesnoy - 59890
Tél. : 03 20 39 87 67

REIMS

11, boulevard P. Doumer - 51084
Tél. : 03 26 85 75 95

RHINAU⁽¹⁾

Ecluse de Rhinau - 67860
Tél. : 03 88 74 63 33

ROUEN

71 avenue J. Chastellain - 76000
Tél. : 02 32 08 31 70

SAINT-JEAN-DE-LOSNE

17, quai National - BP16 - 21170
Tél. : 03 80 29 01 37

SAINT-MAMMÈS

10, quai du Loing - 77670
Tél. : 01 64 70 57 70

SAINT-QUENTIN

2, rue Léo Lagrange - 02100
Tél. : 03 23 62 60 21

SARREGUEMINES

30, rue Raymond Poincaré - 57200
Tél. : 03 87 98 11 15

SARREGUEMINES⁽¹⁾

Ecluse 27 - 57200
Tél. : 03 87 98 13 47

SÈTE

1, quai Philippe Régy - 34200
Tél. : 04 67 46 34 67

STRASBOURG

5, rue du Port-du-Rhin - 67016
Tél. : 03 90 41 06 06

THONVILLE

Terre plein de l'écluse R. Schuman - 57105
Tél. : 03 82 88 22 80

TOULOUSE

2, port Saint-Etienne - 31073
Tél. : 05 61 36 24 24

VOLGELSHEIM⁽¹⁾

Ecluse de Neuf-Brisach - 68600
Tél. : 03 89 72 54 33

VARENNES-VAUZELLES

2, rue Louise Michel - 58640
Tél. : 03 86 59 77 86

Informations touristiques

N'oubliez pas : les syndicats d'initiative, comités départementaux et régionaux de tourisme sont à votre disposition pour vous informer sur les attraits touristiques des régions que vous allez traverser.

sous-direction
du Transport
et du Tourisme
175, rue Ludovic
Boutleux,
boîte postale 820,
62408 Béthune
cedex
téléphone
03 21 63 24 54
télécopie
03 21 63 24 42
www.vnf.fr
Janvier 2004